Prix de thèse Gilles Kahn 2020

Clémentine Maurice et Charlotte Truchet

PRIX DE THÈSE GILLES KAHN 2020

patronné par l'Académie des sciences et décerné par la SIF
http://www.societe-informatique-de-france.fr/recherche/prix-de-these-gilles-kahn/

Date limite de candidature : **14 septembre 2020**.

Le prix de la Société informatique de France (SIF) a été créé en 1998 pour récompenser chaque année une excellente thèse en informatique. Gilles Kahn, qui a présidé les trois premiers jurys du prix, était convaincu de l'intérêt de promouvoir les jeunes talents les plus prometteurs de notre discipline. En son honneur, le prix a pris depuis 2007 le nom de Prix de thèse Gilles Kahn et est patronné par l'Académie des sciences qui rend ainsi hommage à un de ses membres éminents. La SIF souhaite par ce prix promouvoir toutes les facettes de l'informatique, des travaux fondamentaux aux travaux appliqués ayant donné lieu à transfert industriel, de ceux réalisés dans les grands centres à ceux réalisés dans des centres plus modestes. L'objectif de ce prix est de dynamiser et de motiver de jeunes chercheurs en les récompensant, et de faire connaître à l'ensemble de la communauté informatique d'excellents travaux de recherche. Un jury d'universitaires et de chercheurs, présidé par Charlotte Truchet, sélectionnera parmi les thèses soutenues au cours de l'année universitaire celle qui recevra ce prix. En outre, le jury pourra également distinguer, s'il le souhaite, au plus deux accessits.

La remise officielle du prix se fera début 2021 lors du congrès de la SIF. À cette occasion, le récipiendaire se verra remettre un chèque de 1500 euros et chacun des autres lauréats éventuels un chèque de 500 euros. Tous seront également invités à présenter leurs travaux à l'ensemble de la communauté scientifique. Sous réserve de remplir les conditions de candidature, les lauréats au prix de thèse Gilles Kahn seront considérés comme candidats à la nomination par Inria pour le prix Cor Baayen de l'ERCIM.

Les critères pris en compte par le jury pour sélectionner les lauréats sont notamment l'originalité des résultats, l'originalité du domaine et des méthodes utilisées, l'importance et l'impact des résultats obtenus, et bien évidemment la qualité de la rédaction puisqu'il s'agit de récompenser non seulement un travail mais surtout une thèse.

En 2019, sous la présidence de Charlotte Truchet et avec l'assistance de Clémentine Maurice, secrétaire du prix, le jury était constitué de Sihem Amer-Yahia, Aurélien Bellet, Julien Bourgeois, Raphaëlle Chaine, Thomas Chatain, Johanne Cohen, Caroline Collange, Hélène Fargier, Jérôme Feret, Omar Fawzi, Cédric Lauradoux, Olivier Ly, Claire Maiza, Clément Maria, Théo Mary, Vincent Nicomette, Laurent Perron, Carine Pivoteau, Pascal Poizat, Yann Ponty, Gerson Sunye, François Taiani, Fabien Tarissan, et Tristan Vaccon.

Comme il est d'usage, le jury est partiellement renouvelé chaque année, et totalement renouvelé tous les trois ans.

Calendrier

- 13 juillet 2020 : ouverture de l'interface web de soumission
- 14 septembre 2020 : date limite de dépôt des candidatures
- début décembre 2020 : notification des résultats aux candidats
- début 2021 : remise officielle du prix lors du congrès de la SIF

Interface web de candidature

`https://easychair.org/conferences/?conf=prixsif20`

Dossier de candidature

Peut candidater tout étudiant ou étudiante ayant soutenu son doctorat d'informatique dans une école ou université française entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020. Toute candidature devra être explicitement soutenue par le(s) directeur(s) ou directrice(s) de thèse, qui ne peuvent en aucun cas soutenir deux candidats ou candidates.

Tous les documents doivent être déposés par le biais de l'interface web. En cas de problèmes à utiliser l'interface, ou pour toute autre question concernant le prix, les

candidats et candidates sont invités à contacter par courrier électronique la secrétaire du prix, Clémentine Maurice (`clementine.maurice@irisa.fr`).

Chaque dossier doit notamment comprendre :

— la thèse (en PDF),
— les rapports de pré-soutenance des rapporteurs (scannés, en PDF),
— le rapport de soutenance (scanné, en PDF),
— une lettre appuyant la candidature au prix de thèse, directement envoyée par le(s) directeur(s) ou directrice(s) de thèse à Clémentine Maurice (`clementine.maurice@irisa.fr`),
— des lettres de soutien complémentaires que le candidat ou la candidate jugerait utile de fournir au jury, directement envoyés par les personnes concernées à Clémentine Maurice (`clementine.maurice@irisa.fr`).

Le formulaire en ligne demande également de saisir certaines informations : un résumé de la thèse, un CV, ainsi qu'une liste de publications.